Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260409-CC_2026_04_N02-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des [illegible]
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 8 avril 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU - Eric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Thierry MOAL - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - Catherine GOURMELON – François ROUE – Karine LE JEUNE – Guy LE DUFF
Eric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Joseph QUEMENER - Stéphane CLOAREC Carole AUTRET - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Stéphanie DUMONT Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Paul GOARANT (pouvoir à Sophie AUTRET)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
2 avril 2026	En exercice : 44	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 43	**Secrétaire de séance :**
2 avril 2026	Votants : 44	Mélanie YVEN

Adoption du Procès-Verbal du 26 février 2026

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-04-N02	5.2	Jacques EDERN

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président indique que le Procès-Verbal de la dernière réunion a été adressé individuellement à chaque membre du précédent Conseil Communautaire et qu'il figurait en annexe de la présente note de synthèse.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la dernière réunion ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 26 février 2026.

Présents	**43**
Pouvoir	**1**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

La Secrétaire de Séance
Mélanie YVEN

Mélanie Yven